

L'employabilité passe par la formation

La réforme de l'Adem porte progressivement ses fruits, mais il reste encore à œuvrer au niveau de la formation des demandeurs d'emploi, en vue d'adapter leurs profils aux offres d'emploi.

Le «paradoxe luxembourgeois» : l'expression a été employée à moult reprises par le ministre Nicolas Schmit pour décrire le nombre d'emplois vacants ne trouvant pas preneurs en raison du manque de qualifications des demandeurs. Le phénomène est toujours d'actualité, bien qu'il ait perdu en ampleur grâce au partenariat pour l'emploi conclu en 2015 entre l'Adem et l'UEL.

De notre journaliste
Claudie Damiani

Le «paradoxe luxembourgeois» est particulièrement compliqué, car s'y ajoutent des facteurs tels que la conjoncture, qui est en fluctuation permanente, ou la transformation profonde du marché du travail, qui découle de la digitalisation et de la troisième révolution industrielle.

Schmit : «Tout intérêt à suivre une formation»

Pour y mettre fin, le ministre Nicolas Schmit a appelé les demandeurs d'emploi à suivre une formation : «Tout demandeur d'emploi a intérêt à suivre une formation, car ce n'est que de cette manière que les taux d'adéquation entre

L'Adem au secours de la fonction publique

Alors que le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Dan Kersch, a récemment annoncé vouloir ouvrir davantage la fonction publique aux résidents étrangers et réformer les examens-concours de l'État (en raison des difficultés à recruter), la directrice de l'Adem, Isabelle Schlessler, a fait le point sur l'appui fourni par l'Adem. «Si, évidemment, les différentes administrations et services de l'État ne sont pas soumis à l'obligation de déclarer leurs postes vacants, de notre côté, nous leur fournissons

une assistance dans des administrations spécifiques telles que l'administration des Contributions directes, la police grand-ducale, l'Inspection du travail et des mines, ou encore dans l'éducation, domaine dans lequel nous mettons à disposition un pool d'instituteurs remplaçants du fondamental.»

Toutefois, la directrice de l'Adem avoue se heurter à un obstacle : «Nous sommes souvent confrontés à des lacunes au niveau des compétences linguistiques des demandeurs d'emploi potentiellement plaçables.»

les offres et les demandes d'emploi pourront être optimisés.» Faisant allusion, entre autres, aux différentes formations proposées par l'Adem voire par la Chambre de commerce et celle des métiers, le ministre a eu matière à se réjouir : «Les bons résultats obtenus par le partenariat pour l'emploi auront

permis de former 40 % de demandeurs supplémentaires d'une année sur l'autre.»

Car si le partenariat entre l'Adem et l'UEL a globalement fait réduire le chômage depuis qu'il court, c'est-à-dire depuis 2015, «il y a encore de la marge», a indiqué, pour sa part, la directrice de l'Adem, Isa-

belle Schlessler. Face au succès du partenariat, il a donc été décidé de le reconduire jusqu'en 2020 (lire ci-contre).

«Regain de confiance avec les entreprises»

En effet, le bilan provisoire dressé hier par l'Adem montre que la première édition de ce partenariat conclu avec le patronat a accouché de «résultats très encourageants», selon Isabelle Schlessler. «Le nombre de demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi a ainsi connu une croissance continue depuis 2014. Par rapport aux chiffres de cette année-là, plus de 5 900 demandeurs d'emploi supplémentaires ont ainsi pu intégrer le marché de l'emploi, entre 2015 et 2017. L'objectif des 5 000 (NDLR : que s'était fixé le partenariat) est donc atteint», se sont félicités les représentants de l'Adem. Ces derniers ont par ailleurs évoqué «un regain de confiance» entre les entreprises et leurs propres services. «L'augmentation du nombre de déclarations de postes vacants est un indicateur important. Elle est de 30 % sur les trois dernières années», a-t-on conclu, du côté de l'Adem.

Adem et UEL, unis contre le chômage

La reconduction de leur partenariat pour la période 2018-2020 s'inscrit dans un contexte conjoncturel qui s'améliore, avec la baisse du taux de chômage et une poursuite des créations d'emplois à un rythme élevé, expliquent les deux partenaires. Cependant, le pays doit faire face à «une pénurie de candidats pour un nombre grandissant de métiers, voire de secteurs dits sous tension, dans lesquels les entreprises rencontrent d'importantes difficultés de recrutement», selon l'Adem.

«Soutenir les métiers en pénurie»

Dans ce sens, le nouveau programme de partenariat s'articulera autour de trois objectifs principaux : augmenter le nombre d'embauches de demandeurs d'emploi et faciliter les recrutements dans les entreprises; atténuer le déséquilibre entre les offres d'emploi et les profils des demandeurs d'emploi disponibles; et soutenir les métiers en pénurie de main-d'œuvre.

Pour ce faire, diverses actions sont envisagées, comme l'organisation de groupes de travail afin de concevoir des programmes de formation adaptés aux besoins concrets d'entreprises travaillant dans un secteur spécifique, le développement de nouveaux outils digitaux (en particulier pour identifier les recrutements à venir) ainsi que l'organisation de rencontres entre demandeurs d'emploi et employeurs aux niveaux régional et sectoriel. De plus, afin d'améliorer la transparence sur le marché de l'emploi, l'Adem annonce qu'elle étudiera la possibilité d'établir des collaborations avec les plateformes commerciales de publication d'offres d'emploi. Enfin, si Nicolas Schmit a tenu à saluer l'initiative de l'UEL, à la base du premier partenariat, Jean-Jacques Rommes a, lui, invité «toutes les entreprises à s'engager dans cette initiative et à faire appel à l'Adem pour les recrutements envisagés.»



De g. à dr. : Guy Pütz et Isabelle Schlessler, respectivement chef du services employeurs et directrice de l'Adem, Nicolas Schmit, le ministre du Travail, et Jean-Jacques Rommes, l'administrateur délégué de l'Union des entreprises luxembourgeoises.